



8 avril 2019

Etude sur la situation des familles en Valais

Base pour la future politique familiale

Obtenir un portrait statistique des familles vivant en Valais, un état des lieux des prestations qui leur sont dédiées ainsi que des pistes de travail pour la politique familiale valaisanne : tels sont les objectifs du premier rapport cantonal global sur les familles, piloté par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC).

Dans le cadre du programme gouvernemental, le DSSC a mandaté l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) pour analyser la situation des familles valaisannes afin de faire des propositions pour une politique familiale fondée sur les besoins. Le bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS a été chargé de réaliser cette étude. Ce rapport est destiné à servir de document de base pour l'orientation future de la politique familiale en Valais.

Domaines

La politique familiale couvre un large éventail de mesures et de conditions-cadres destinées à soutenir les familles. Les domaines suivants ont été analysés : le soutien financier aux familles et la conciliation travail – famille, en particulier l'augmentation de l'accueil extra-familial de jour ; l'égalité des chances pour les enfants (entre autres l'encouragement précoce et l'encouragement scolaire, ainsi que l'aide à la transition à la fin de l'école obligatoire) ; le rattrapage de la formation et l'insertion professionnelle des personnes avec tâches familiales, la cohésion sociale, l'information, le conseil, l'accompagnement et la protection.

Défis et objectifs

Le rapport constate que la situation familiale engendre un risque de paupérisation par ses effets sur les revenus et les dépenses, en particulier pour les familles monoparentales ou avec trois enfants et plus. Il s'agit de maîtriser ce risque en optimisant les prestations d'avance sur contribution d'entretien, en améliorant l'accès à la formation, en développant une politique de logements avec loyers accessibles aux faibles revenus et en optimisant le soutien au paiement des primes d'assurance-maladie.

L'évolution démographique fait qu'avec le vieillissement de la population, la solidarité entre les générations peut devenir une charge. Il faut permettre aux parents de concilier leur vie professionnelle et familiale en aménageant des conditions-cadres favorables, en encourageant le partage égalitaire des tâches au sein des familles, en garantissant l'accès à l'accueil extrafamilial, en facilitant l'organisation des parents par rapport à l'école et aux loisirs, en favorisant le rattrapage de la formation et l'insertion professionnelle des personnes avec charge de famille et en permettant aux proches aidant-e-s de réaliser leur activité de manière durable avec un risque de surcharge limité.



La promotion de l'égalité des chances doit se faire tout au long du développement de l'enfant et jusqu'à la finalisation d'une formation pour toutes et tous. Cela passe par le développement de l'encouragement précoce, le renforcement de l'accompagnement individuel des enfants ayant besoin de soutien et l'amélioration de la compréhension mutuelle entre institutions et familles allophones.

La famille étant aussi un lieu d'expression de tensions, il s'agit d'assurer aux enfants de vivre dans un milieu protégé et, le cas échéant, de leur apporter un soutien spécialisé. Afin de prévenir et de lutter contre la violence intrafamiliale, il faut développer l'accompagnement et le conseil aux parents, continuer à offrir un suivi adapté des situations, assurer la réactivité des APEA et poursuivre les actions de prévention et de protection par la mise en œuvre de la loi contre les violences domestiques.

Une action en réseau

Les mesures en faveur des familles relèvent de différentes institutions étatiques et communales, ainsi que d'organisations de soutien, qui doivent être coordonnées. Il faut également faciliter l'accès aux nombreuses offres de soutien, par le biais d'une information regroupée. Ces tâches relèvent de la mission de l'OCEF, organe de pilotage et de coordination de la politique familiale.

Le rapport (en français et en allemand) peut être téléchargé sur :
www.egalitefamille.ch>documentation>famille>publications.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80

Isabelle Darbellay Métrailler, cheffe de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, 027 606 21 20

Tanja Guggenbühl, collaboratrice scientifique du bureau BASS, 031 380 60 80